

Joze, le 18 juin 2024

Lettre ouverte aux élu·es des collectivités adhérentes à la Société Publique Locale SEMERAP

Les représentant·es CGT SEMERAP au Conseil Social et Economique de la SPL SEMERAP alertent depuis de nombreuses années les élu·es du Conseil d'Administration sur le fonctionnement et la gestion de l'entreprise.

Réuni·es hier en plénière, les élu·es CGT au CSE SEMERAP ont décidé d'interpeller les collectivités actionnaires de la SPL sur l'avenir et la pérennité de la société.

Au cours du second semestre de l'année 2022, inquiét·es de la mise en œuvre du plan stratégique de redressement de la SPL SEMERAP, les élu·es CGT au CSE SEMERAP ont voté à l'unanimité une expertise ayant pour objet l'étude de suivre:

- ✦ L'évolution du chiffre d'affaires (révision de tarifs, renouvellement ou non de contrats, nouveaux contrats)
- ✦ L'évolution des coûts d'achats et services
- ✦ L'évolution des effectifs, de la masse salariale et des frais de personnel
- ✦ L'évolution de la trésorerie nette

Les élu·es CGT au CSE SEMERAP ont donc mandaté le cabinet d'expertise SECAFI pour procéder au suivi trimestriel de la mise en œuvre du plan de redressement initié par le directeur général de la SPL SEMERAP.

Sur l'évolution du chiffre d'affaires, il ressort que des difficultés subsistent dans le suivi et l'ajustement en cours d'année. La mise en place d'indicateurs précis n'est toujours pas effective et ne permet pas d'anticiper correctement les évolutions des consommations.

Au-delà de ce manque de visibilité sur la trésorerie de la SPL SEMERAP, il est surtout à noter le manque d'implication des collectivités dans la gestion tarifaire de l'eau et de l'assainissement, notamment sur l'évolution des tarifs et sur la part reversée à la SPL SEMERAP.

A territoires équivalents, la part reversée dans le cadre de la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement reste en moyenne inférieure de plus de 30% à la moyenne pratiquée à l'échelle nationale. Ce qui représente un manque à gagner de 3 millions d'euros uniquement sur les 8 plus importants contrats de délégation.

Ce constat interroge le syndicat CGT SEMERAP sur la volonté politique des élu·es des collectivités actionnaires quant au maintien en activité de la SPL SEMERAP. Le Commissaire aux comptes, dans son rapport annuel fait au Conseil d'administration de la SPL SEMERAP, a préconisé une augmentation de la part reversée au délégataire afin de compenser les hausses de charges liées à l'inflation. L'engagement pris par les syndicats ou les collectivités membres du Conseil d'administration de la SPL SEMERAP est à l'heure actuelle insuffisant pour garantir à la société de pouvoir compenser les fortes augmentations des coûts de l'énergie, des matériaux etc...

Les salarié·es de la SPL SEMERAP ont accepté les mesures du plan de redressement fixé par le Directeur général. Les économies constatées sont supérieures de 1,3 millions sur trois ans par rapport aux ambitions initiales, au prix d'efforts conséquents des salarié·es. Entre décembre 2019 et septembre 2023, la hausse du salaire indiciaire a été neutralisée par l'inflation. Le montant moyen de la prime d'activité a été divisé par 3 depuis 2022, ce qui reste particulièrement pénalisant pour les salarié·es non-cadres. Un quart de l'ensemble du personnel ont vu leur rémunération baisser entre 2019 et 2023, et 96 % ont une évolution de leur salaire inférieure à l'inflation.

Le syndicat CGT SEMERAP déplore que le plan de redressement ne repose que sur l'ensemble des salarié·es de la SPL SEMERAP. Ces efforts consentis ne sont pas sans conséquences sur les conditions de travail et sur la santé physique et morale de l'ensemble du personnel. L'absentéisme est en constante progression, les accidents de travail se multiplient et les démissions - demande de rupture conventionnelle s'enchaînent, conduisant à une baisse du nombre de salarié·es en dessous du niveau plancher de 150 salarié·es.

Le syndicat CGT SEMERAP affirme que la SPL SEMERAP ne dispose plus des ressources suffisantes pour œuvrer au redressement de la société afin de préserver une qualité de service aux usager·ères.

Attaché à assurer la gestion de la production, de l'exploitation, de la distribution et du contrôle de la qualité de l'eau et de l'assainissement dans un véritable service public de l'eau et de l'assainissement, le syndicat CGT SEMERAP s'interroge sur la volonté politique des élu·es représentant·es les collectivités actionnaires de la SPL SEMERAP de maintenir l'outil au service des usager·ères qu'ils/elles ont eux-mêmes mis en place.

Le plan de redressement prévoyait une compensation pérenne de l'inflation de 2022, mais l'effort consenti par les collectivités restent insuffisants pour redresser le chiffre d'affaires de la SPL SEMERAP.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL SEMERAP, le syndicat CGT SEMERAP par le biais de ses représentant·es au CSE demande que les élu·es des collectivités s'engagent à maintenir l'activité de la SPL SEMERAP afin d'éviter une liquidation judiciaire ou une mise sous tutelle probable au regard du déficit annoncé sur l'exercice comptable clos 2023 et le prévisionnel 2024.

Les choix politiques qui modifient les modes de gestion de la SPL SEMERAP précarisent l'efficacité des services dans leur globalité Eau-Assainissement. De plus, ces changements de gestion engendrent une forte instabilité des emplois et des conséquences sociales désastreuses pour les salarié·es.

Comme disait Molière dans son livre « les femmes savantes » : *qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage... Service d'autrui n'est pas un héritage.*

Le syndicat CGT SEMERAP attend des engagements forts de la part des collectivités actionnaires à la SPL SEMERAP pour le maintien des emplois, pour le maintien d'un service public de qualité à la hauteur des enjeux environnementaux et sociétaux qui se profilent.

Les services publics jouent un rôle majeur dans la stabilité du pays, notamment quand celui-ci traverse des crises économiques, financières, sociales, politiques ou sanitaires.

Le syndicat CGT SEMERAP continuera de défendre avec lucidité, conviction et détermination les emplois et la SPL SEMERAP, garants d'un service public de l'eau et de l'assainissement comme outil de la cohésion au service des populations.

La garanti du maintien de la SPL SEMERAP par les collectivités actionnaires seraient un message des élu·es locaux dans cette période de doutes que traversent les usager·ères et qui les poussent à se tourner vers les extrêmes politiques, (qui sont pour certaines clairement positionnée pour la privatisation des services publics) lorsque leurs aspirations sociales ne sont pas satisfaites.

Le bureau du syndicat CGT SEMERAP